Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212900088-20260720-202620JUIL03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
du FINISTERE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN

SÉANCE DU 20 JUILLET 2026

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
15	13

Date de la convocation
10 juillet 2026
Date d'affichage
10 juillet 2026

Le 20 juillet 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 juillet 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint-au-Maire ;
Madame PLOUHINEC Émilie, Adjointe-au-Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint-au-Maire ;
Madame FILY Marguerite, Conseillère Municipale ;
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Monsieur LIGAVANT André, Conseiller Municipal ;
Madame KERLOC'H Marie-Christine, Conseillère Municipale ;
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal ;
Monsieur CLAQUIN Mickaël, Conseiller Municipal ;
Madame DUVINAGE Margot, Conseillère Municipale ;
Madame SERGENT Élodie, Conseillère Municipale ;
Monsieur KERNINON Alexandre, Conseiller Municipal.

Absentes excusées :

Madame BOURDON Florence, Conseillère Municipale ;
Madame TRIPET Julie, Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance :

Madame FILY Marguerite a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212900088-20260720-202620JUIL03-DE

3 – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT)

Rapporteur : Gilles SERGENT

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est une instance obligatoire dans toutes les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle a pour mission d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et communauté, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation.

Par délibération du 30 avril 2026, la communauté de communes du Cap-Sizun Pointe du Raz a créé la CLECT. Elle est exclusivement composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque commune devant être représentée au moins par un élu.

Il convient donc de désigner un représentant de la commune à la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** Monsieur Jean-Pierre LE BRAS comme représentant de la commune à la CLECT.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 20 juillet 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.

